



Reprise d'un animal placé par une association

Par **triguidi**, le **10/01/2010** à **17:24**

Bonjour,

Je vous expose le problème : nous avons placé un chiot chez une personne qui souhaite l'adopter. La personne a pris le chiot et devait nous renvoyer le contrat d'adoption, le chèque d'adoption de 20 euros et le chèque de caution pour la stérilisation de 120 euros. Une fois tout reçu, nous devions lui renvoyer les papiers du chiot à son nom.

Seulement depuis le 4 novembre, nous avons rien reçu malgré plusieurs rappels où elle nous promet de les renvoyer rapidement. N'ayant toujours pas de nouvelles, nous avons fait faire les papiers du chiot au nom de l'association.

Nous aimerions savoir quel sont nos droits dans le cas où nous souhaiterions reprendre le chiot étant donné que la situation du chiot n'a toujours pas été régularisée ? Pouvons nous débarquer et réclamer le chiot ? Avons-nous des démarches à faire ? (recommandé...) en sachant qu'un recommandé a été envoyé et non réclamé.

Bref, quels sont nos droits ?

Merci.

Par **triguidi**, le **20/01/2010** à **19:54**

personne peut me répondre ?